

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**12 DÉCEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 12 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la Loi

Une ( 1 ) personne assiste aux délibérations du Conseil.

## 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

## 2. PREMIER POINT : Adoption des prévisions budgétaires 2019

### **2018-12-240 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-deux dollars (1 586 252 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, telles que ci-après établies pour l'année financière commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, à savoir :

		<b><u>2019</u></b>
<b>1</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
1.1	Conseil municipal	27 055.00 \$

1.2	Gestion financière et administrative	105 509.00 \$
1.3	Greffé	5 419.00 \$
1.4	Évaluation	22 690.00 \$
1.5	Autres	8 100.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>168 773.00 \$</b>

## **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2.1	Service de la police	21 028.00 \$
2.2	Protection contre incendie	76 566.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>97 594.00 \$</b>

## **3 TRANSPORTS**

3.1	Voirie municipale	602 311.00 \$
3.2	Enlèvement de la neige	111 345.00 \$
3.3	Éclairage des rues	10 000.00 \$
3.4	Circulation	500.00 \$
3.5	Transport adapté	1 172.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>725 328.00 \$</b>

## **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1	Traitement de l'eau	105 488.00 \$
4.2	Aqueduc	3 224.00 \$
4.3	Égout	54 202.00 \$
4.4	Traitement des eaux usées	200 497.00 \$
4.5	Déchets domestiques	24 960.00 \$
4.6	Élimination	19 018.00 \$
4.7	Gestion des cours d'eau	1 734.00 \$
4.8	PGMR	740.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>409 863.00 \$</b>

## **5 URBANISME - ZONAGE**

5.1	Urbanisme et zonage	18 366.00 \$
5.2	Promotion et Développement	3 085.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>21 451.00 \$</b>

## **6 LOISIRS ET CULTURE**

6.1	Centre touristique	8 336.00 \$
6.2	Haltes routières	
6.3	Équipements régionaux	5 872.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>14 208.00 \$</b>

## **7 FRAIS DE FINANCEMENT**

Mise aux normes, ass. des eaux usées,  
travaux route Grosses-Roches

**149 035.00 \$**

## **TOTAL DES DÉPENSES**

**1 586 252.00 \$**

**2019**

## **1 REVENUS**

### **1.1 Taxes :**

Foncière pour fonctionnement	272 944.00 \$
Foncière mise aux normes 10 %	523.00 \$
Foncière route Grosses-Roches	20 111.00 \$
Aqueduc	56 930.00 \$
Égout	2 200.00 \$
Traitement des eaux usées	69 021.00 \$
Ordures	33 318.00 \$
Vidanges fosses septiques	4 802.00 \$

	Égout rue de la Mer	5 617.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>465 466.00 \$</b>
	<b>Compensations tenant lieu de</b>	
<b>2</b>	<b>taxes</b>	
2.1	Terres publiques	3 771.00 \$
2.2	École	5 320.00 \$
2.3	Bureau de poste	1 655.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>10 746.00 \$</b>
<b>3</b>	<b>Transferts</b>	
3.1	Péréquation	84 659.00 \$
3.2	Redevances éoliennes	11 471.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>96 130.00 \$</b>
	<b>Transferts relatifs à des ententes</b>	
3.3	Réseau routier	74 057.00 \$
	Traitement de l'eau dette mise aux	
3.4	normes	55 561.00 \$
3.5	Matières résiduelles	11 400.00 \$
	Traitement des eaux usées dette	
	assainissement des eaux usées et	
	égout rue de la Mer	225 217.00 \$
3.6	Route de Grosses-Roches	183 847.00 \$
3.7	Taxe d'accise (TECQ)	439 196.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>989 278.00 \$</b>
<b>4</b>	<b>Services rendus</b>	
4.1	Dérogation mineure	302.00 \$
4.2	Entretien cour d'école	500.00 \$
4.3	Photocopies - fax	130.00 \$
4.4	Autres	2 000.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>2 932.00 \$</b>
<b>5</b>	<b>Imposition de droits</b>	
5.1	Licences et permis	1 000.00 \$
5.2	Mutation	4 000.00 \$
5.3	Licences animales	700.00 \$
5.4	redevances carrières	5 000.00 \$
5.5	Autres	3 000.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>13 700.00 \$</b>
<b>6</b>	<b>Revenus d'intérêts</b>	
6.1	Arriérés de taxes	8 000.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000.00 \$</b>
	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 586 252.00 \$</b>
	<b>Affectation du surplus non</b>	
	<b>réservé</b>	
	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 586 252.00 \$</b>

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

ADOPTÉE

**3. DEUXIÈME POINT : Adoption du programme triennal des immobilisations**

**2018-12-241 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, totalisant la somme de sept cent quarante et un mille quatre cent quatre dollars (**741 404 \$**), le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.

INVESTISSEMENTS	2019	Programme	Municipalité	2020	2021
Marquage route de Grosses-Roches	10 000 \$	TECQ	10 000 \$		
Panneaux de signalisation route Grosses-Roches	2 000 \$	TECQ	2 000 \$		
Glissières de sécurité route de Grosses-Roches	20 606 \$	TECQ	20 606 \$		
Excavation de fossés route de Grosses-Roches	41 000 \$	TECQ	41 000 \$		
Remplacement d'un segment sur le tronçon I044 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux usées	39 900 \$	TECQ	39 900 \$		
Remplacement d'un tronçon I020 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux pluviales	101 145 \$	TECQ	101 145 \$		
Remplacement d'un tronçon I022 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux pluviales	176 625 \$	TECQ	176 625 \$		
Remplacement d'un tronçon I072 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux pluviales	30 620 \$	TECQ	30 620 \$		
Auscultation tronçon I071 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross	7 300 \$	TECQ	7 300 \$		
Installation de deux bornes fontaines pour nettoyer extrémités du réseau (intersection rue St-Jean et route 132 Est côté nord et	10 000 \$	TECQ	10 000 \$		

extrémité route 132 près de la station-service côté nord)						
Installation d'un bloc batterie station pompage eaux usées sur la rue de la Mer	5 500 \$			5 500 \$		
Dernière couche de traitement de surface et correctifs, frais de surveillance route de Grosses-Roches	296 708 \$	RIRL Emprunt à long terme (10 ans)	267 038 \$	29 670 \$		
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT</b>	<b>741 404 \$</b>		<b>706 234 \$</b>	<b>35 170 \$</b>		

- 1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 - Les montants indiqués sont des estimations établies selon l'information en main lors de la préparation du PTI.
- 3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.
- 5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

ADOPTÉE

#### **4. TROISIÈME POINT : Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 341**

##### **2018-12-242 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 341**

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 341 décrétant les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(La période de question porte exclusivement sur le budget)

Début : 19h45

Fin : 19h50

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **2018-12-243 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il est 19h52.

ADOPTÉE

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

*Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

---

*Victoire Marin  
Mairesse*